



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 À 18H30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa ;
Mme la conseillère Dana Chevalier ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

M. le directeur général, Martin Bonhomme ;

M. le trésorier, Michael Finnerty ;

M. le greffier, Me Pierre Tapp.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

M. Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

09-239-21	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 septembre 2021. Il est 18 h 36.

Adoptée à l'unanimité.

09-240-21 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

09-239-21 Ouverture de la séance

09-240-21 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

09-241-21 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

09-242-21 PIIA 30, avenue Garden City

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

7. Services techniques

7.1. Conclusion de contrats

09-243-21 Rejet de l'appel d'offres public – Réfection et protection des structures du parc Godin

09-244-21 Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures ménagères et des matières organiques

7.2. Autorisation de dépenses

09-245-21 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation - Location d'équipement avec opérateur pour le chargement, l'enlèvement de la neige et l'épandage d'abrasif 2021-2022 (plus deux années d'option)

7.3. Acceptation de plans

- 7.4. Réception de travaux
- 09-246-21 Décompte progressif no 1 – Travaux de reconstruction rue Aumais
- 7.5. Autres sujets
- 09-247-21 Disposition du mobilier usagé de l'hôtel de ville et d'un véhicule
- 8. Environnement**
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
- 10.1. Dons / promotions / aides financières
- 09-248-21 Aide financière du programme PRAFI pour les travaux de réfection et protection des structures du parc Godin
- 09-249-21 Octroi de subvention dans le cadre du fonds de développement durable
- 10.2. Autres sujets
- 09-250-21 Adoption des comptes
- 11. Administration et greffe**
- 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 11.2. Opérations Immobilières
- 11.3. Autres sujets
- 09-251-21 Rémunération du personnel électoral de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du 07 novembre 2021
- 09-252-21 Entérinement des décisions prises depuis le 24 août 2021 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire
- 09-253-21 Entente avec la société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés
- 12. Ressources humaines**
- 12.1. Contrats et ententes
- 12.2. Autres sujets
- 13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
- 09-254-21 Adoption du règlement 533-76 modifiant le règlement numéro 533 afin de prohiber l'usage résidentiel R-4 (4 logements et plus) dans la zone H-134

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

09-255-21 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

La période de questions est ouverte à 18h39. Aucune question n'ayant été reçue, la période de questions est fermée à 18h39.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

09-241-21	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE le greffier adjoint a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 août 2021 ;

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par le greffier adjoint de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

09-242-21 PIIA 30, avenue Garden City

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 30, avenue Garden City a déposé une demande de permis afin de remplacer le balcon existant en béton par un balcon en bois avec de plus grandes dimensions et la réinstallation du garde-corps existant en fer forgé ;
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 08 septembre 2021 et est en faveur du projet ;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 30, avenue Garden City pour le pour le remplacement d'un balcon avec les exigences suivantes :
- Enfermer le dessous du balcon ;
 - Réinstaller le garde-corps original en fer forgé en soudant des sections au garde-corps existant pour qu'il s'adapte aux nouvelles dimensions du balcon. Dans le cas contraire, d'installer un nouveau garde-corps et une main courante en métal qui s'apparentent aux garde-corps et à la main courante existants.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du CCU datée du 08 septembre 2021 ;

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 30, avenue Garden City pour le remplacement du balcon existant en béton par un balcon en bois, peint en gris béton, avec de plus grandes dimensions et la réinstallation du garde-corps existant en fer forgé, en respectant les exigences ci-dessus mentionnées.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À
DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE
JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. CONCLUSION DE CONTRATS

09-243-21	Rejet de l'appel d'offres public – Réfection et protection des structures du parc Godin
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection et la protection des structures du parc Godin ;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue de la compagnie Environnement Routier NRJ Inc. et que le prix soumissionné est plus élevé que les estimations préliminaires et dépasse les coûts prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023, et ce, même après négociation avec le soumissionnaire ;

ATTENDU QUE le soumissionnaire ne peut pas confirmer son prix pour une exécution des travaux en 2022, s'il y a lieu ;

ATTENDU la recommandation de la firme Tetra-Tech de rejeter la soumission et procéder à un second appel d'offres ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de la firme Tetra-Tech ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

De rejeter la soumission reçue de la compagnie Environnement Routier NRJ Inc. ;

D'autoriser l'administration municipale à procéder de nouveau à un appel d'offres public, en temps opportun, pour la réalisation des travaux pour la réfection et la protection des structures et la stabilisation des sols du parc Godin en 2022.

Adoptée à l'unanimité.

09-244-21	Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures ménagères et des matières organiques
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 05-126-21 autorisant l'ingénieure municipale à procéder à un appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères (OM) ;

ATTENDU la résolution numéro 05-127-21 autorisant l'ingénieure municipale à procéder à un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières organiques (MO) ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 5 août 2021 ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale à l'effet d'octroyer le contrat pour la collecte et transport des ordures ménagères et des matières organiques au plus bas soumissionnaire conforme et de rejeter la soumission pour la collecte d'encombrants ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer, à partir du 1^{er} février 2022, un contrat à la compagnie WM Québec inc. pour les années 2022-2025 (avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans) :

- la collecte mécanisée aux deux (2) semaines des OM (bacs roulants et conteneurs), sauf les mois de juin, juillet et août, lorsqu'il y aura une collecte hebdomadaire, pour un montant de 148 041,88 \$ (taxes incluses) ;
- la collecte hebdomadaire des MO (bacs roulants, sacs en papier et boîtes en carton), pour un montant de 87 607,50 \$ (taxes incluses) ;
- la collecte hebdomadaire des MO (conteneurs semi-enfouis), pour un montant de 39 233,43 \$ (taxes incluses) ;

D'octroyer un contrat à la compagnie Services Ricova inc. pour la collecte hebdomadaire des ordures ménagères (conteneurs semi-enfouis), pour un montant de 35 872,20 \$ (taxes incluses), pour les années 2022-2025 (avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans) ;

De rejeter la soumission de la compagnie WM Québec inc. pour douze (12) collectes d'encombrants au montant de 87 152,89 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité.

7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES

09-245-21	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation - Location d'équipement avec opérateur pour le chargement, l'enlèvement de la neige et l'épandage d'abrasif 2021-2022 (plus deux années d'option)
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la location d'équipement avec opérateur pour le chargement, l'enlèvement de la neige et l'épandage d'abrasif 2021-2022, plus deux années d'option soit 2022-2023 et 2023-2024 ;

ATTENDU QUE la Ville n'a reçu aucune soumission dans le cadre de cet appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

De procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour la location d'équipement avec opérateur pour le chargement, l'enlèvement de la neige et l'épandage d'abrasif 2021-2022, plus deux années d'option soit 2022-2023 et 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

09-246-21	Décompte progressif no 1 – Travaux de reconstruction rue Aumais
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 07-193-21 octroyant le contrat à la compagnie L3B pour des travaux d'infrastructure sur la rue Aumais ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 d'un montant de 335 886,31 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Maxime Gravel, ingénieur de la firme Stantec Experts-Conseils, de procéder au paiement ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser le paiement de la somme de 335 886,31 \$ (taxes incluses) à même le règlement d'emprunt numéro 825 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 18 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

09-247-21	Disposition du mobilier usagé de l'hôtel de ville et d'un véhicule
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville a récemment procédé à la rénovation de l'Hôtel de Ville et au remplacement du mobilier ;

ATTENDU QUE le vieux mobilier est très endommagé avec un très faible potentiel de revente ;

ATTENDU QUE se pose la problématique d'entreposage de ce mobilier ;

ATTENDU QUE la Ville est également propriétaire d'une Toyota Prius 2006 hors d'état de fonctionnement ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la disposition du mobilier et du véhicule, tel que spécifié à l'annexe « A ».

D'autoriser l'administration municipale à faire don aux organismes à but non lucratif des chaises et des meubles qui sont récupérables.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

09-248-21	Aide financière du programme PRAFI pour les travaux de réfection et protection des structures du parc Godin
------------------	--

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé le nouveau Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) dans le cadre du *Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie* ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire des travaux de réfection et protection des structures et de stabilisation des sols aux parc Godin dans un but de protection du parc contre les crues ;

ATTENDU QUE les travaux de réfection et protection des structures et de stabilisation des sols du parc Godin sont prévus au PTI 2021-2023 et sont financés par le Règlement d'emprunt 827 ;

ATTENDU QUE les travaux de réfection et protection des structures du Parc Godin sont admissibles au programme PRAFI ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la présentation de la demande d'aide financière au MAMH ;

D'autoriser le directeur général, monsieur Martin Bonhomme, à signer tous les documents nécessaires à ces fins ;

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue du projet.

Adoptée à l'unanimité.

09-249-21	Octroi de subvention dans le cadre du fonds de développement durable
------------------	---

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié la demande de subvention suivante dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 » ;

ATTENDU QUE des crédits de 5 000 \$ ont été alloués au budget 2021 de la Ville dans le cadre du programme ;

ATTENDU QUE selon le programme, la subvention est octroyée en trois versements, soit un premier versement de 40% lors de la signature, un deuxième versement de 40% après le dépôt des factures et un troisième versement de 20% lors du dépôt du rapport final ;

ATTENDU la recommandation du comité de l'environnement lors de la réunion du 24 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer une subvention d'un montant de 2 500 \$ dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 » pour le projet « Macdonald campus Pollinator Meadow Proposal » depuis le poste budgétaire 02-452-30-439.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

09-250-21	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Ryan Young

D'approuver le paiement des comptes suivants :

4503

- Journal des déboursés en date du 24 août au 13 septembre 2021 ;

4 334 754.99 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 1^{er} septembre 2021 ;

444 645.15 \$

Total :

4 779 400.14 \$

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 07 août au 27 août 2021 ;

207 553.95 \$

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

09-251-21	Rémunération du personnel électoral de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du 07 novembre 2021
------------------	---

ATTENDU QUE l'élection générale municipale aura lieu le 07 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit procéder à l'embauche du personnel électoral ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* le conseil municipal établit la rémunération du personnel électoral ;

ATTENDU QUE sur recommandation de la Présidente d'élection, des modifications doivent être apportées à l'Annexe A-1 de la résolution 07-211-21 « Rémunération du personnel électoral de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du 07 novembre 2021 » ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'accepter la grille de rémunération du personnel électoral, tel que recommandé par la Présidente d'élection, dont copie est jointe en annexe « A-2 » pour valoir comme si au long récité pour l'élection générale du 07 novembre 2021 ;

D'abroger la résolution 07-211-21 « Rémunération du personnel électoral de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du 07 novembre 2021 ».

Adoptée à l'unanimité.

09-252-21	Entérinement des décisions prises depuis le 24 août 2021 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire
------------------	--

ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a mené à une série de décisions que l'administration a dû prendre promptement pour assurer la santé et sécurité des citoyens et des employés de la Ville ;

ATTENDU QUE d'autres décisions ont eu lieu en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire depuis le 24 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

De valider et d'entériner les décisions prises par l'administration depuis le 24 août 2021 qui sont jointes en Annexe « B » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

09-253-21	Entente avec la société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés
------------------	---

ATTENDU QUE cette entente encadre des services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge à la Ville en cas de sinistre;

ATTENDU QUE la Ville versera une contribution annuelle à la Croix-Rouge à titre de quote-part de la Ville pour les services aux sinistrés pour toute la durée du contrat;

ATTENDU QUE cette entente sera basée sur une durée de trois (3) ans;

ATTENDU QU'avec cette entente, la Croix-Rouge s'engage à venir en aide à notre Ville en période de sinistre en offrant du soutien humain et matériel pour répondre aux sinistrés :

- Hébergement;
- Alimentation;
- Habillement

- Accueil et information, inscription, services personnels, etc.

ATTENDU QU' il est préférable de conclure une entente préalable avec eux afin d'être inscrit sur leur liste prioritaire et ainsi assurer la disponibilité du matériel pour notre Ville en cas de besoin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser la signature d'une entente avec la société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans, 2021-2024.

D'autoriser une contribution de 414,56 \$ à la Croix-Rouge à titre de quote-part de la Ville pour les services aux sinistrés pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 à même le poste budgétaire 02-701-10-494 du fonds général.

D'autoriser le Directeur général et le Maire à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

09-254-21	Adoption du règlement 533-76 modifiant le règlement numéro 533 afin de prohiber l'usage résidentiel R-4 (4 logements et plus) dans la zone H-134
-----------	---

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage autorise l'usage résidentiel R04 (4 logements et plus) dans la zone H-134 et que celui-ci n'est pas compatible au cadre bâti, à la topographie accidentée de

cette zone et que celle-ci n'est pas desservie par le réseau d'égout municipal ;

ATTENDU QUE le conseil a débuté une procédure de modification le 18 janvier 2021 par le premier projet de règlement 533-74, mais qu'aucune suite n'a été donnée ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier les usages dans la zone par le présent processus ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du 20 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été déposé à la séance du 20 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE cette consultation écrite a eu lieu entre le 02 août 2021 et le 17 août 2021 ; au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 20 octobre 2020 ;

ATTENDU QU' aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre du processus de consultation écrite ;

ATTENDU QU' à la suite de l'adoption du second projet de règlement, un avis public a été donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum ;

ATTENDU QUE cet avis public a eu lieu entre le 31 août 2021 et le 10 septembre 2021 conformément à la loi et conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 20 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le greffier n'a reçu aucune demande à cet effet durant la période ci-dessus mentionnée ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 533-76, dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 24 août au 13 septembre 2021 ;
- Liste des commandes au 1^{er} septembre 2021.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

09-255-21	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance ordinaire. Il est 18h53.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

Me Pierre Tapp
Greffier

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-120251

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 13 septembre 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 15 septembre 2021.

Mme Paola Hawa, Maire

Me Pierre Tapp, Greffier